



Le jansénisme et l'abbaye d'Orval

(Texte élaboré au départ du diaporama présenté par André Monhonval lors du colloque des 5-6 et 11 août 2007 à Orval)

Le début de la fin du jansénisme à Orval

Le 14 septembre 1725 en soirée arrive à l'abbaye d'Orval le père Augustin VAN EECKHOUT, abbé des Prémontrés de Grimbergen, accompagné de son secrétaire, d'un assesseur et d'un protonotaire apostolique; le groupe a été transporté dans un chariot tiré par 6 chevaux, passant par Marche et Saint Hubert.

L'abbé VAN EECKHOUT est en réalité un envoyé du pape, disposant des pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre à l'abbaye: il peut enquêter, et surtout sanctionner.

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Quelques mots clés à relever d'emblée, groupés en fonction des liens qu'il convient de faire entre eux:

Saint Augustin,
Jansénius et l'abbé de Saint Cyran,
L'abbaye de Port Royal;

Le formulaire du pape Alexandre VII,
La bulle « Unigenitus Dei Filius » ;

La visite apostolique de septembre 1725 à Orval ;

Les signes jansénistes, abordés de manière plus anecdotique.

SAINT AUGUSTIN (354-430)

Il est un des Pères de l'Eglise; il a été évêque d'Hippone, en Afrique du Nord.

Il a une vision pessimiste de l'être humain empêtré dans le péché originel.

C'est SAINT AUGUSTIN qui avance les idées de la grâce efficace, indispensable à l'homme pour trouver son salut, et de la prédestination.

Le personnage est représenté de nombreuses manières: le musée de l'abbaye d'Orval abrite une de ses statues; SAINT AUGUSTIN est également fréquemment le sujet de tableaux, dont certains le représentent tenant dans une main un cœur enflammé, symbole de la charité.



Compatibilité entre grâce divine et liberté de l'homme

SAINT AUGUSTIN et son œuvre s'inscrivent dans le cadre du débat de la compatibilité entre grâce divine et liberté de l'homme.

La donnée de départ est celle d'un homme pécheur, atteint dès sa naissance par le péché originel, qui se pose la question de savoir de quelle manière il lui est possible de trouver le salut.

C'est par la seule grâce divine, selon SAINT AUGUSTIN.

Au 16^{ème} siècle, CALVIN et LUTHER se réclament de SAINT AUGUSTIN.

Né en 1585, JANSENIUS, qui donnera son nom au jansénisme, étudie les écrits de SAINT AUGUSTIN.

A l'opposé, le moine PELAGE (360-422) enseigne que l'homme peut gagner le ciel par ses propres mérites.

Dans la même lignée, mille ans plus tard, le jésuite MOLINA (1536-1600) écrit son ouvrage « La concorde du libre arbitre et de la grâce ».

Ce personnage donne son patronyme aux « molinistes », autre mot utilisé pour désigner les jésuites dans leur opposition constante aux jansénistes.

Le Concile de Trente (1545-1563) aborde le thème de la grâce divine et celui de la liberté de l'homme, mais ne dit rien de ce qui pourrait les rapprocher.

Or le Concile est à l'époque le pouvoir suprême de décision dans l'Eglise catholique.

La porte est donc ouverte à la discussion et à la controverse.

Pressentant sans doute le danger, en 1611, le Vatican impose le silence sur la question.

Cornélius JANSEN, dit JANSENIUS

Il naît aux Pays-Bas en 1585; il est universitaire à Louvain ; ecclésiastique, il devient évêque d'Ypres.

Il a pour ami d'études celui qui deviendra l'abbé de SAINT CYRAN, avec qui il entreprend l'examen des écrits de SAINT AUGUSTIN.

En 1635, dans un ouvrage appelé « Mars Gallicus », JANSENIUS attaque violemment la politique de RICHELIEU qui a organisé l'alliance de la France aux pays protestants du Nord contre la très catholique Espagne.

JANSENIUS meurt de la peste en 1638 ; deux ans plus tard, en 1640, quelques uns de ses amis font publier chez ZEGERS à Louvain l'ouvrage qui est le fruit de son étude des écrits de SAINT AUGUSTIN, ouvrage qui créera la polémique, l'« Augustinus ».



L' « Augustinus »

C'est donc en 1640 que paraît l' « Augustinus », in-folio de 1300 pages d'impression serrée, sur deux colonnes, en latin.

JANSENIUS a écrit à son sujet « je ne me mets pas en peine si les maximes que je produis dans mon livre sont vraies ou fausses, mais seulement si elles sont de Saint Augustin » ; il est pourtant unanimement reconnu que l'auteur a intégré dans son texte de nombreuses pensées personnelles.

Cette publication suscite bien des réactions.

Les points forts de ce livre peuvent être ainsi schématisés:

- sont sauvés ceux que Dieu prédestine au salut ;
- la liberté de l'homme n'a rien à voir avec la grâce efficace reçue de Dieu ;
- Dieu peut retirer cette grâce à l'homme, à tout moment, comme Il l'a fait pour saint Pierre, la veille de la Passion ; cette idée induit l'inconfort intellectuel et spirituel des jansénistes qui, avec Pascal, font le pari de Dieu, mais craignent dans le même temps que Dieu leur retire cette grâce, événement qui peut survenir à tout instant.

Jean Ambroise DUVERGIER de HAURANNE, abbé de Saint Cyran (1581-1643)

Après des études chez les jésuites à Louvain, il étudie les écrits de SAINT AUGUSTIN avec JANSENIUS.

Jean Ambroise DUVERGIER de HAURANNE deviendra abbé du monastère de Saint Cyran, dans le Poitou.

Il subit également de sérieux démêlés avec RICHELIEU, qui dit de lui qu'il est « plus dangereux que six armées » ; RICHELIEU le fait emprisonner au château de Vincennes le 14 mai 1638, sous la fausse accusation d'avoir participé à la publication d'un ouvrage à l'augustinisme agressif.

C'est en prison que l'abbé de SAINT CYRAN prend connaissance de l' « Augustinus » ; pour lui, l'ouvrage manque d' « onction ».

Il est libéré après la mort de RICHELIEU, en 1642, mais décède l'année suivante, en 1643. Ce qui est sans doute déterminant pour le jansénisme, c'est que l'abbé de SAINT CYRAN devient en 1633 le directeur spirituel de Port Royal.

L'abbaye de Port Royal, « place d'armes du jansénisme » (Sainte Beuve)

L'abbaye de Port Royal des Champs est fondée en 1204 dans la vallée de Chevreuse, au sud-ouest de Paris ; elle est occupée par des religieuses.



En 1625, suite à des problèmes de salubrité des lieux, les occupantes trouvent de nouveaux locaux dans la ville de Paris.

La communauté revient à Port Royal des Champs en 1648, après des travaux d'assainissement.

En 1608, la mère Angélique (Angélique ARNAULD, sœur aînée d'Antoine ARNAULD) est âgée de 17 ans; elle est mère abbesse depuis l'âge de 11 ans; elle entreprend de réformer l'établissement par un retour beaucoup plus strict à la règle de Saint Benoît. Le 25 septembre 1609, journée passée dans l'histoire sous le nom de « journée du guichet », pour respecter à la lettre la règle de la clôture, elle interdit l'entrée du monastère à sa propre famille ; symboliquement, en s'opposant ainsi à son propre père, elle dit « non » à l'autorité.

Elle rompt les liens avec l'Ordre de Cîteaux, considéré comme trop laxiste, et fait adopter par les religieuses un nouveau vêtement, identifiable par le scapulaire blanc marqué sur la poitrine de la croix rouge (le blanc du pain et le rouge du vin de l'eucharistie) ; la dévotion est en effet grande à l'égard du Saint Sacrement ; son adoration continue est organisée ; les religieuses se font appeler « Bernardines de Port Royal du Saint Sacrement ».

Ainsi la famille ARNAULD continue à se distinguer : le père, avocat parisien, avait plaidé en des termes très violents et obtenu gain de cause dans le cadre d'un procès retentissant, pour l'Université de Paris, contre les jésuites.

Le jeune frère de la mère Angélique, Antoine ARNAULD (1612-1694), avocat devenu prêtre, aussi appelé le grand ARNAULD, devient une figure célèbre du jansénisme. Il prend la défense de SAINT CYRAN et de JANSENIUS.

En janvier 1656, à l'initiative de MAZARIN, Antoine ARNAULD est exclu avec d'autres de la Sorbonne ; il y avait présenté sa thèse sur le thème de la grâce chez Saint AUGUSTIN ; après une période de répit pour les jansénistes entre 1669 et 1679, appelée « Paix de l'Eglise » ou « Paix de Clément IX », ARNAULD doit entrer en clandestinité ; il prend le chemin de l'exil, pour se réfugier en Hollande, puis à Bruxelles.

Port Royal, le domaine des « messieurs de Port Royal »

« Port Royal, ce désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée », écrit madame de SEVIGNE.

Quelques hommes décident de se retirer du monde, de renouer avec la solitude. A partir de 1637, ils s'installent à Port de Royal de Paris, puis à Port Royal des Champs ; la même année, ils créent les Petites Ecoles, où ils enseignent aux élèves répartis en petits groupes, en langue française, ce qui est révolutionnaire pour l'époque ; on peut relever sur ce point le souci constant des messieurs de Port Royal de faciliter la



lecture de la Bible au plus grand nombre, en assurant sa traduction en langue vernaculaire.

Parmi ces solitaires, Antoine ARNAULD, et plusieurs membres de sa famille. Pierre NICOLE, et Joseph de COMBOUT de PONTCHATEAU, qui seront des pensionnaires de l'abbaye d'Orval.

Blaise PASCAL prend la défense d'ARNAULD par la publication de ses « Provinciales », écrits et diffusés sous un pseudonyme ; il sait s'y montrer très violent, au point que certains de ses amis disent qu' « il n'y respecte rien, sinon Dieu ».

Les femmes ne sont pas absentes de Port Royal ; madame de LONGUEVILLE, cousine du Roi, possède des appartements à l'abbaye de Port Royal des Champs ; elle sera jusqu'à sa mort la protectrice de l'abbaye à la Cour de France.

Singularités du jansénisme

Grande rigueur morale

Christianisme exigeant, vécu sans compromission

Simplicité et dépouillement de la liturgie

Faible fréquentation de la pénitence et de l'eucharistie, dans le souci de ne pas banaliser ces sacrements et de leur manquer de respect ; SAINT CYRAN préconise les renouvellements, pratiques consistant à s'abstenir de sacrements pendant un certain temps, pour faire le vide en soi, et ainsi être plus apte à recevoir la grâce divine.

Volonté de rendre l'Écriture plus accessible au plus grand nombre, notamment par la traduction en français des livres et de la Bible: en cela notamment, les jansénistes s'opposent au pouvoir religieux.

Affirmation des droits de la conscience individuelle : en cela surtout, les jansénistes s'opposent au pouvoir civil ; LOUIS XIV parle d'une « secte ennemie de toute domination, tans spirituelle que temporelle ».

Le Formulaire du Pape ALEXANDRE VII et la Bulle « Unigenitus Dei Filius »

Il s'agit là de deux instruments utilisés contre les jansénistes par les pouvoir civil et religieux, visant à les identifier dans un premier temps, puis à les faire renoncer à leurs idées : le pouvoir exige en effet la signature d'un formulaire, celui appelé formulaire du pape ALEXANDRE VII, et l'adhésion à une bulle pontificale, la Bulle « Unigenitus Dei Filius ».

Quelles en sont les origines?

1) le Formulaire du pape ALEXANDRE VII

Fin 1650, le jeune LOUIS XIV demande au Pape un jugement sur cinq propositions relatives à la grâce, qui seraient extraites de l' « Augustinus » de JANSENIUS.

Le 31 mai 1653, le pape INNOCENT X condamne comme hérétiques les cinq propositions dans la bulle « Cum occasione ».



Par la bulle « Ad Sacram », le 16 octobre 1656, le pape ALEXANDRE VII condamne une nouvelle fois les cinq propositions.

Est alors élaboré un formulaire, appelé « Formulaire du pape ALEXANDRE VII », au bas duquel il est nécessaire d'apposer sa signature pour marquer l'accord avec son texte, ainsi libellé :

« Je me soumetts sincèrement à la constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre Saint Père le pape Alexandre VII du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius contenues dans son livre intitulé Augustinus, que ces deux papes et les évêques ont condamnée ; laquelle doctrine n'est point celle de Saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint Docteur ».

La condamnation de l' « Augustinus » est ainsi tout à fait explicite.

La controverse est entretenue notamment par Antoine ARNAULD, qui considère que les cinq propositions sont en effet hérétiques, mais qu'en fait elles ne sont pas présentes comme telles dans l' « Augustinus » ; et sur cette question de la présence ou non des cinq propositions dans l' « Augustinus », il réclame le droit de pouvoir observer un « silence respectueux ».

La signature de ce « Formulaire », promulgué par l'assemblée du clergé, est néanmoins prescrite par le Conseil d'Etat.

Le « Formulaire » est en conséquence imposé aux religieuses de Port Royal.

En 1661, la communauté des moniales se divise sur l'opportunité de signer le « Formulaire » ; celles qui acceptent, les « signeuses », sont rassemblées à Port Royal de Paris; les autres restent groupées à Port Royal des Champs. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, intervient de nombreuses fois à Port Royal, parfois avec l'aide de militaires, pour faire souscrire au bas du « Formulaire ».

Après une période d'une dizaine années de calme liée à la « Paix de l'Eglise », entre 1669 et 1679, les confesseurs, pensionnaires et novices sont expulsés de Port Royal (en 1679), ce qui condamne l'abbaye.

En 1709, les dernières récalcitrantes sont expulsées de Port Royal des Champs et dispersées ; sur ordre de LOUIS XIV, le 22 janvier 1710, les bâtiments conventuels sont rasés ; la volonté de faire disparaître Port Royal des Champs va jusqu'à imposer l'exhumation des corps des cimetières.



2) La bulle « Unigenitus Dei Filius »

En 1668 Pasquier QUESNEL, prêtre de l'Oratoire, fait paraître un ouvrage intitulé « Les Paroles de la Parole Incarnée ».

Au départ, l'ouvrage est unanimement apprécié.

En 1692, il est publié sous le titre « Le Nouveau Testament en françois avec des réflexions morales sur chaque verset » ; il est réédité à plusieurs reprises.

Chaque page est partagée en trois colonnes, chacune reprenant le texte latin de la Bible, sa traduction en français, et les commentaires de l'auteur ; ce sont ces commentaires qui créent problème ; dans ceux-ci en effet, il est question, notamment, de la grâce divine, du libre arbitre, de la prédestination.

Le 8 septembre 1713, le pape CLEMENT XI condamne l'ouvrage, dans une bulle débutant par les mots:« Unigenitus Dei filius... »; c'est sous ce nom qu'elle restera dans l'histoire.

Cette bulle reprend cent et une propositions extraites du livre de QUESNEL, en les qualifiant de « fausses, hérétiques, dangereuses, scandaleuses ou captieuses ».

Autant la condamnation de « l'Augustinus » était passée relativement inaperçue, autant la condamnation des « Réflexions morales » par la bulle « Unigenitus Dei Filius » est elle-même vivement contestée dans toute l'Eglise, y compris dans le bas clergé et chez les laïcs, suscitant discussion et polémique.

Les axes de propagation du jansénisme

Les idées jansénistes circulent.

Orval est située sur un lieu de passage entre le Nord et le Sud.

La Lorraine toute proche, méfiante à l'égard de la France et de la politique laïque de RICHELIEU, se tourne volontiers vers le Nord et les Provinces Unies, favorables au courant de pensée janséniste ; sous LOUIS XIV, seules les universités de Paris et de Reims se prononcent contre l'«Unigenitus».

L'abbaye de Hautefontaine, à l'Ouest de Toul, est un lieu de retraite et de refuge des jansénistes français ; en 1684, au décès de son abbé, Guillaume LE ROY, Orval lui succède en cette particularité.

L'église catholique de Hollande offre des lieux d'exil, volontaire ou forcé.

Son statut est tout à fait particulier.

Les Provinces Unies sont en effet indépendantes depuis 1648 : le pays est protestant, une importante communauté catholique y subsiste, forte de 500.000 âmes au début du 18^{ème}.



Cette communauté est dirigée par un vicaire apostolique, dont Jan VAN NEERCASSEL et ensuite Pierre CODDE, qui ont de très nombreux contacts avec l'abbaye d'Orval ; des religieux hollandais sont envoyés à Orval ; VAN NEERCASSEL, vicaire de 1662 à 1686, est un homme à la morale très austère, conforme au jansénisme ; il communique fréquemment avec Charles de BENTZERADT, abbé d'Orval.

Pierre CODDE, qui prend ses distances avec la hiérarchie catholique, est révoqué en 1704 par la Vatican.

En 1723, l'église de Hollande rompt définitivement avec Rome, et se désigne elle-même un archevêque ; elle acquiert de ce fait l'image d'une église indépendante, ouverte aux idées nouvelles, réformatrice, et en conséquence accueillante pour les catholiques en difficultés avec Rome ou le pouvoir civil, français ou espagnol.

La communauté catholique de Hollande connaît la même partition qu'ailleurs : elle est divisée en jansénistes, attachés à l'église d'Utrecht, et molinistes, attachés à la nonciature de Cologne.

Orval : situation temporelle

Orval est en territoire de Pays Bas espagnols ou autrichiens, selon les époques. L'abbaye est toutefois en pays français entre 1681, lorsque LOUIS XIV envahit le Luxembourg, et 1697, moment du traité de Rijswik.

En 1713, les Pays Bas espagnols redeviennent Pays Bas autrichiens ; CHARLES VI est empereur d'Allemagne, représenté dans les Pays Bas par un gouverneur ou une gouvernante.

Deux abbés durant la période janséniste, ouverts aux idées jansénistes

Charles de BENTZERADT est père abbé à Orval, entre 1668 et 1707; il est influencé par la réforme de la Trappe, rencontre l'abbé de Rancé pour s'inspirer de ses idées et les introduire à Orval, mais décide finalement d'imposer à l'abbaye sa propre réforme; ses conceptions rigoristes rejoignent aisément celles des jansénistes.

A son décès en 1707, c'est l'abbé Etienne HENRION qui lui succède.

Le premier janséniste célèbre à arriver à Orval est Pierre NICOLE (1625-1695), un des Solitaires de Port Royal ; en 1679, lorsque se termine la « Paix de l'Eglise », il fuit la France de LOUIS XIV, passe par Châtillon et vient se réfugier à Orval.



Fin d'année toutefois, craignant des difficultés, Charles de BENTZERADT lui demande de quitter les lieux.

Ernest RUTH d'ANS (1653-1728), verviétois d'origine, qui restera jusqu'à la fin de ses jours un réfractaire inflexible, est exilé par PRECIPIANO, archevêque de Malines. En 1681, il rejoint Antoine ARNAULD alors exilé à Delft, devient son secrétaire; ARNAULD l'envoie en différentes missions à l'étranger, ce qui amène RUTH d'ANS à Orval ; il s'y trouve au moment du carême de 1689, avec Joseph de COMBOUT de PONTCHATEAU.

RUTH d'ANS entretient des contacts étroits avec Charles DE BENTZERADT ; c'est ainsi qu'il lui fait parvenir la traduction en français qu'il a assurée de l'ouvrage du canoniste louvaniste VAN ESPEN, consacrée au « Vice de la propriété chez les religieux », en lui demandant de la recevoir et de la propager.

Sébastien Joseph du COMBOUT de PONTCHATEAU (1634-1690), neveu du cardinal de RICHELIEU, permet véritablement au jansénisme de prendre pied à Orval, où il est accueilli par l'abbé, en 1685 ; il y séjourne alors fréquemment, à Orval même ou à Conques, prieuré de l'abbaye distant de quelques kilomètres.

Il conserve des contacts avec Port Royal, en s'y rendant à plusieurs reprises ; c'est à l'occasion d'un de ces voyages, au départ d'Orval, qu'il décède à Paris, le 27 juin 1690.

Pasquier QUESNEL, auteur du « Nouveau Testament en françois..... » à l'origine de la Bulle « Unigenitus » devient le maître à penser des religieux d'Orval, dès 1685.

En octobre 1700, il passe trois semaines à l'abbaye où il dit vouloir s'y fixer et « attendre là l'éternité avec beaucoup de douceur ».

En 1703, il est arrêté sur ordre de PHILIPPE V roi d'Espagne, et emprisonné à Malines ; après quatre mois, il s'évade, mais laisse derrière lui des écrits très compromettants pour ses amis jansénistes.

Outre ces importants personnages, l'abbaye a accueilli et entretenu des contacts avec bien d'autres, et nourri de la sorte des réflexions orientées assez naturellement vers les idées chères au courant janséniste.

Orval et l'archidiocèse de Trêves

L'autorité religieuse directe dont dépend l'abbaye d'Orval est l'archevêque de Trêves ; l'abbaye est située aux confins Ouest de cet archidiocèse, et est toute proche de l'archidiocèse de Reims.

L'archevêque de Trêves laisse la gestion des affaires à son évêque auxiliaire.

Les abbés d'Orval se trouvent alors aux prises avec les deux évêques auxiliaires qui vont se succéder, soit en 1685, Jean-Pierre VERHORST et en 1710, Mathias VON EYSS.



Jean-Pierre VERHORST lance des accusations de jansénisme contre l'abbaye d'Orval : il reproche notamment à son abbé de tenir les jésuites à l'écart des cures (l'abbé d'Orval avait le pouvoir de nommer des curés dans les villages des environs), s'en prend violemment au curé MARTINY, du village de Villy, professeur de théologie à l'abbaye, et désigné comme responsable de la rareté de la pratique des sacrements chez les fidèles.

Jean-Pierre VERHORST entend également faire imposer la signature du Formulaire d'Alexandre VII.

Charles de BENTZERADT veut donner des gages de respect de l'autorité et, le 30 mars 1706, fait recevoir par la communauté la Bulle « Vineam Domini Sabaoth » qui condamnait le « silence respectueux » des jansénistes.

L'abbé demande cependant que VERHORST « ne s'oppose pas à nous et ne médite pas de troubler sans raison des âmes simples qui servent Dieu avec édification et l'Eglise avec fruit dans cette maison, et ne se mêlent en rien, dans leur solitude, aux controverses théologiques »

Lorsqu'il prend la charge d'abbé, en 1707, Etienne HENRION, pour montrer sa bonne volonté, signe le Formulaire d'Alexandre VII.

Mathias VON EYSS, successeur de Jean-Pierre VERHORST, sera appelé « le marteau des jansénistes », tant son souci a été permanent d'éradiquer le jansénisme de l'archidiocèse de Trêves, et bien au delà ; il utilise à cette fin des procédés variés, dont celui d'accorder aux fidèles qui acceptent la Bulle le droit de manger de la viande à trois reprises en période de carême ; il est par ailleurs à l'origine d'informations parvenues anonymement à un journal (le 73^{ème} supplément à la Gazette de Hollande) pour accuser les moines d'Orval d'avoir roué de coups un des leurs, le frère FENNE, et de l'avoir laissé sans soins jusqu'à son décès, en mai 1720.

Mathias VON EYSS veut imposer aux religieux d'Orval de recevoir et de souscrire avec serment à la bulle « Unigenitus » ; il y envoie le texte en 1714.

Le 17 janvier 1720, il s'adresse au pape pour lui demander mandat de visiter l'abbaye ; c'est la première fois qu'est avancée cette idée, qui aboutira à la visite apostolique du père Augustin VAN EECKHOUT en septembre 1725.

L'abbé Etienne HENRION, suivant en cela l'exemple de son prédécesseur Charles de BENTZERADT, donne des signes de soumission : le 27 avril 1715, en salle du chapitre, il prohibe l'ouvrage de QUESNEL.

Cette prohibition en réalité suscite davantage encore la curiosité des moines, et engendre bien des discussions entre eux.

En 1717, l'abbé Etienne HENRION dépose également le prieur et le sous-prieur, catalogués « jansénistes ».



Le 8 mai 1720, il écrit au représentant de l'empereur, le gouverneur Eugène de SAVOIE, lui demande d'ordonner qu'on laisse Orval en paix ; il argumente en expliquant qu'il y a imposé le silence à la communauté, compte tenu des opinions divergentes.

Le 19 juillet 1721, il rappelle à l'archevêque de Trêves qu'il a proscrit la lecture de l'ouvrage de QUESNEL, que la communauté condamne les Cinq propositions de Jansénius, et les Cent et une propositions reprises dans l' « Unigenitus ».

Réactions diverses

En 1717, à la Sorbonne, quatre évêques lancent un appel solennel à un Concile, au sujet de l' « Unigenitus » ; à l'époque, le Concile est en effet l'autorité suprême dans l'Eglise catholique ; cet appel sera largement suivi.

Le 15 juin 1720, le prince Eugène de SAVOIE écrit à l'abbé Etienne HENRION pour lui prescrire d'observer, en ce qui concerne la Bulle, une « exacte indifférence ».

Le 31 juillet 1722, dom Robert GASSOT, abbé de Clairvaux et supérieur d'Orval, y est en visite ; en salle du chapitre, il déclare au sujet de la Bulle : « je ne dis pas qu'elle soit mauvaise, non ; mais je ne veux pas affirmer non plus qu'elle soit bonne ».

Le 26 mai 1723, l'empereur CHARLES VI donne l'ordre de recevoir la Bulle dans tout le royaume.

Dans les Pays-Bas, Thomas Philippe d'ALSACE, archevêque de Malines en 1714, y impose l' « Unigenitus ».

Conséquences à Orval

La communauté se divise.

Pire, des dénonciations se font jour : le 5 octobre 1723, quinze religieux écrivent aux autorités civiles et religieuses en demandant une visite canonique à l'abbaye, dans le but de « mettre les rebelles à la raison » ; parmi ces dénonciateurs et signataires des courriers du 5 octobre 1723, le frère Nicolas ISAAC ; l'abbé Bremond, dans son « Apologie pour Fénelon » en 1910, écrira à son sujet : « c'est un médiocre, mais il n'est pas mauvais que l'histoire garde le nom des lâches ».

Le 12 décembre 1724, quatre religieux de chœur, dont le frère Jean-Mathieu MOMMERTZ, (qui deviendra abbé après le décès de Etienne HENRION) envoient aux mêmes autorités civiles et religieuses un « catalogus religiosorum Aureae Vallis » (un « catalogue » des religieux d'Orval), les religieux y étant classés par options idéologiques : il y a les « bien intentionnés », les « réfractaires » et les « indifférents et hésitants » ; l'abbé HENRION est repris dans cette dernière catégorie.



La visite apostolique

Après de nombreuses discussions politico-juridiques, liées à l'enchevêtrement des différents pouvoirs, intervient fin 1724 un accord entre le pape BENOIT XIII et l'empereur CHARLES VI, sur le principe d'une visite apostolique à Orval ; à ce moment, le gouverneur Eugène de SAVOIE, qui avait prescrit au sujet de la Bulle une « exacte indifférence » a été remplacé par MARIE ELISABETH, sœur de l'empereur ; elle a pour confesseur le jésuite AMIOT.

Le pape désigne l'internonce à Bruxelles, Giuseppe SPINELLI, pour mener à bien cette mission de visite à l'abbaye d'Orval.

Toutefois, dans le souci de ménager les susceptibilités qui pourraient être affectées par l'intervention d'un « étranger », les pouvoirs attribués à SPINELLI sont délégués à l'abbé des Prémontrés du monastère de Grimbergen, Augustin VAN EECKHOUT. Selon certaines sources, à Orval, l'abbé Etienne HENRION se serait exclamé en apprenant cette visite : « et bien, nous accepterons la Bulle, et puis ensuite, nous en ferons pénitence ».

L'abbé Augustin VAN EECKHOUT arrive à Orval le 14 septembre 1725, armé d'instructions très strictes de SPINELLI.

Il interroge chacun des 66 religieux en leur demandant de signer le Formulaire du pape ALEXANDRE VII et d'accepter la Bulle « UNIGENITUS » : 44 se soumettent, 21 refusent ; un, le frère Balthazar CASTILLE, fait appel à un Concile.

Les dénonciations continuent ; elles sont le fait de Jean-Mathieu MOMMERTZ, du moine CLEMENS ; celui-ci remet au visiteur un mémoire, qu'il a appelé « horribilis », dans lequel il décrit le comportement des moines jansénistes.

Au terme de sa visite, le 28 septembre, l'abbé VAN EECKHOUT procède devant la communauté des moines en salle du chapitre à la lecture de sa « Charte de visite ».

Aux termes de celle-ci, les réfractaires (il en subsiste 7) sont suspendus : ils sont privés de communion, de voix au chapitre, mais pas excommuniés.

Les novices devront signer le Formulaire et recevoir la Bulle.

De nouveaux supérieurs sont désignés: ils sont antijansénistes.

L'excommunication des moines fugitifs est confirmée.



Les moines fugitifs d'Orval : la nuit du 21 au 22 septembre 1725 : l'échappée belle ?

La nuit du 21 au 22 septembre 1725, douze moines de chœur et trois frères convers fuient l'abbaye, en molestant au passage le père hôtelier qui tentait de s'opposer à leur entreprise.

Ils laissent une lettre d'explications, datée du 21 septembre 1725, qu'ils intitulent « profession de foi des religieux d'Orval qui se sont retirés de leur abbaye pour ne pas accepter la Constitution Unigenitus » ; ils y écrivent notamment que « ...notre conscience ne nous permet pas de prendre part à l'acceptation de cette Bulle... nous attendrons en paix la décision de l'Eglise et nous ne nous départirons jamais du respect et de l'obéissance canonique que nous devons à N.S.P. le Pape et à nos autres supérieurs ».

Ils se réfugient la nuit dans la ferme de Blanchampagne, une des nombreuses fermes de l'abbaye, et y sont retrouvés le 22 au matin par le procureur d'Orval, dépêché par l'abbé.

Ils font mine de renoncer à leur projet et de vouloir rentrer à l'abbaye, mais la nuit suivante, ils prennent à nouveau la fuite.

Le 24, ils sont excommuniés par l'abbé Etienne HENRION.

Après des arrestations, diverses pérégrinations, après que certains religieux se ravisent et rentrent à l'abbaye, ce sont dix moines qui arrivent en Hollande, où ils sont accueillis par l'archevêque d'Utrecht ; l'église de Hollande a en effet rompu avec Rome en 1723. Ils trouvent un logement dans la province d'Utrecht, à Torenvliet d'abord, puis très rapidement ensuite à Rijnwick.

Décidés à fonder une nouvelle communauté, les moines adoptent le 29 avril 1726 un règlement de 28 articles, dans lequel ils disent respecter la règle de l'Ordre, reconnaître les abbés d'Orval, Clairvaux et Cîteaux, vouloir maintenir la stricte observance de la règle établie par Charles de BENTZERADT, et aussi marquer leur accord pour retourner dans leur monastère, pour autant qu'on « n'exige d'eux rien de contraire à la loi de Dieu ».

Cette communauté est pourtant vouée à la disparition.

En 1729 naissent de graves dissensions qui nécessitent la visite de l'archevêque d'Utrecht.

Malgré quelques arrivées de religieux en provenance de l'abbaye lorraine de Beaupré, en 1729, le groupe se restreint, par les décès, les départs.

En 1742, seulement deux frères convers sont encore présents.

L'année suivante, en 1743, la maison de Rijnwijk est cédée ; la communauté des « orvalistes » a vécu (le bâtiment est démoli en 1867).



Orval après la visite apostolique de 1725

Le calme n'est pas revenu ; le frère Nicolas ISAAC continue à dénoncer d'autres religieux qu'il désigne comme amis des réfractaires ; il accuse l'abbé de soutenir les fugitifs.

Le frère Nicolas ISAAC finira mal ; il sera enfermé au cachot, où il mourra en 1731.

Le 25 décembre 1725, l'abbé Etienne HENRION, fatigué, demande à la gouvernante la désignation d'un co-adjuteur, soit un futur successeur.

La procédure de désignation d'un co-adjuteur provoque une nouvelle visite à Orval, en mars 1726 ; les deux responsables désignés pour la mener sont Gérard RUBENS, abbé de Saint Bernard sur l'Escaut, et Christophe d'ARNOULT, président du Conseil Provincial de Luxembourg.

Ces deux personnages, parallèlement à la procédure d'élection, mènent une nouvelle enquête, secrète, sur les conditions de la visite de septembre 1725, et sur les motifs de la fuite des quinze moines ; en effet, ce départ précipité a fait forte impression à la cour de Bruxelles et à la cour de Vienne.

C'est en vain que les « orvalistes » de Rijnwick se manifestent pour demander à l'empereur de surseoir à la procédure.

Le 18 mars, l'élection par 44 votants désigne à la majorité simple le co-adjuteur en la personne de Jean-Mathieu MOMMERTZ.

Les deux commissaires proposent un autre religieux, plus consensuel, mais l'empereur nomme MOMMERTZ co-adjuteur, le 21 juin 1726.

Le rapport de ces deux commissaires en dit long sur le climat qui règne encore à l'abbaye lors de leur visite ; ils écrivent : « ...nous avons trouvé cette maison dans une agitation des plus violentes, produites moins par la question de doctrine que par la passion et de mutuelles animosités... dans cette maison autrefois si admirable par la sainteté, il n'y a plus ni charité ni obéissance... ».

A propos du frère Nicolas ISAAC : « ...il faut démettre cet homme pour lui éviter les occasions de continuer ses cabales ».

Le 26 juillet 1729, les « orvalistes » adressent une lettre à Orval ; la succession de l'abbé HENRION, décédé le 7 juin 1729, est en effet imminente; ils contestent l'élection du co-adjuteur à laquelle ils n'ont pu prendre part alors qu'ils ont conservé leur droit de suffrage « ...qui leur appartient incontestablement par leur état de profès de la dite abbaye, et dont les violences et les excès dont on a usé à notre égard n'ont pu nous dépouiller légitimement ».



Le jansénisme s'éteint à Orval

Le 28 août 1729 débute l'abbatit de Jean-Mathieu MOMMERTZ.

Les sept religieux interdits, après avoir marqué leur accord sur un texte consensuel proposé par l'abbé RUBENS, refusent par la suite les exigences de SPINELLI, et sont dispersés dans d'autres abbayes, sauf un, le frère BARCHON, qui reste emprisonné dans le cachot d'Orval jusqu'à sa mort fin 1764 ; il est privé des derniers sacrements, et aurait été enterré dans un enclos de chardons.

En 1741, au moment de l'élection d'Albert de MEULDRE en qualité de co-adjuteur de l'abbé MOMMERTZ, il n'y a plus de clan.

Les signes jansénistes

Le crucifix janséniste se distingue du crucifix traditionnel par la présentation d'un Christ dont le visage est dirigé vers le ciel, et les bras cloués vers le haut, en référence au petit nombre d'élus et donc à la prédestination.

Par ailleurs, en première page de nombre d'ouvrages chers aux jansénistes figure une représentation des vertus théologales, accompagnée de la devise «ardet amans spe nixa fides» (la Foi appuyée sur l'Espérance s'embrase du feu de la Charité) : la Foi est représentée par une dame dont les yeux sont voilés (la Foi croit sans voir), qui s'appuie sur une ancre de marine (le lieu sûr, le refuge de l'Espérance) et tient dans la main droite un cœur enflammé (le feu de la Charité) : cette représentation apparaît sous forme de médaillon, ou encadrée, complétée dans ce dernier cas par les symboles des quatre vertus cardinales : la Force appuyée sur une colonne, la Justice portant le glaive, la Tempérance versant de l'eau dans son vin, et la Prudence tenant en sa main droite un miroir, signe de la connaissance de soi, et de la main gauche un serpent, l'animal rusé.

Cette représentation apparaît également sur de nombreuses taques de cheminée, fabriquées dans les forges d'Orval.



Bibliographie : liste d'ouvrages de référence :

Au sujet de l'histoire de l'abbaye d'Orval

- Aurea Vallis, « Mélanges historiques réunis à l'occasion du neuvième centenaire de l'abbaye d'Orval », Liège, 1975 ;
- GREGOIRE Paul Christian, « L'abbaye d'Orval au fil des siècles », Metz, 2002.

Au sujet du jansénisme et de Port Royal

- CHEDOZEAU Bernard, « Port Royal et la Bible » Paris, 2007 ;
- COGNET Louis, « Le jansénisme », collection Que sais-je ?, Vendôme, 1961 ;
- Chroniques de Port Royal, Port Royal et la vie monastique, Paris, 1988 ;
- DELFORGE Frédéric, « De Port Royal de Paris à l'abbaye de Notre Dame de la Grâce Dieu », Paris, 2004 ;
- HILDESHEIMER Françoise, « Le jansénisme : l'histoire et l'héritage », Paris, 1992 ;
- VAN MEERBEECK Michel, « Ernest Ruth d'Ans, Patriarche des jansénistes - Une biographie », Leuven, 2006.

Au sujet du jansénisme à l'abbaye d'Orval

- DEMOULIN Louis, « Le jansénisme et l'abbaye d'Orval », Institut historique belge de Rome, Bruxelles Rome, 1976 ;
- REJALOT Dom Th., « Le jansénisme à l'abbaye d'Orval », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg », 1932, tome LXIII ;
- TAVENEUX René, « Le jansénisme en Lorraine » 1640-1789 » Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France », Paris, 1960.